**Hospitality rider**

1. L'organisateur mettra à disposition de l’artiste (8 personnes) des boissons froides (eau, jus, coca, bière) dès l'arrivée au lieu de spectacle et jusqu'à la fin de l’évènement. L'organisateur prévoira un repas complet pour 8 personnes.
2. L'organisateur joindra des plans d'accès au site.
3. L'organisateur prévoira un parking aisé près de la scène.
4. L'organisateur mettra à disposition du groupe une loge propre.
5. L'organisateur mettra à disposition du groupe une personne responsable de l’accueil du groupe et ce, pendant toute la durée du concert.
6. L'organisateur prévoira un podium de minimum 5m sur 3m ainsi qu'une arrivée de courant sur la scène. Si la manifestation a lieu en plein air, la scène et la plate-forme pour le contrôle des appareils doivent être correctement protégés.
7. L’artiste est libre de vendre son matériel promotionnel sur le lieu du concert sans devoir ristourner un quelconque pourcentage à l’organisateur.